

Conditions générales de vente

Label Guerzaille Prod (LG Prod)

Siret 798 749 461 00025

Article 1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les prestations de services conclues par LG Prod auprès de ses clients, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du client, et notamment ses conditions générales d'achat, et concernant les services suivants : « Journée Spectacles Famille Guerzaille » et « Séjour Spectacles + Nuitée et ses animations ».

Conformément à la réglementation en vigueur, ces conditions générales de ventes sont systématiquement communiquées à tout client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès de LG Prod.

Ces prestations sont vendues avec le service « Journée Spectacles – repas et collations » proposé par la Société SARL de Kerbristou.

Ces prestations sont indissociables.

Article 2. Commandes

Les ventes de prestations ne sont parfaites qu'après établissement d'un devis par LG Prod et l'acceptation du client par la signature dudit devis ainsi que le versement du chèque de réservation.

Les éventuelles modifications de la commande demandées par le client (notamment la validation du nombre de participants) ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités de LG Prod, que si elles sont notifiées par écrit, 2 mois avant la date prévue pour la fourniture des prestations de services commandées, après signature par le client d'un nouveau devis.

En cas d'annulation de la commande par le client dans les **2 mois** précédent la date de la prestation, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, le chèque de réservation versé à la commande, tel que défini à l'article « Conditions de Règlement » des présentes conditions générales de vente sera de plein droit acquis à LG Prod et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Article 3. Tarifs

Les prestations de services sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la passation de commande, selon le devis préalablement fourni par LG Prod et accepté par le client comme indiqué à l'article « Commandes » ci-dessus.

Une facture est établie par LG Prod et remise au client lors de chaque fourniture de service.

Article 4. Conditions de règlement

Le chèque de réservation est exigé lors de la passation de commande. Le montant correspond à la totalité de la prestation « Journée Spectacles Famille Guerzaille », ajouté, si le client a choisi cette offre, de la totalité de la prestation « Séjour Spectacles + Nuitée et ses animations ».

Le chèque de réservation ne sera encaissé qu'à la date de la prestation. Le Client peut faire le choix d'un virement comme mode de règlement.

Article 5. Modalités de fourniture des prestations

La prestation sera délivrée au Village Guerzaille, 9 Keriell, 22600 Saint Caradec, à la date figurant sur le devis.

La responsabilité de LG Prod ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture de la prestation imputable au client, en cas de force majeure ou en cas de contexte économique défavorable.

Si l'événement de force majeure empêche la fourniture de la prestation, un report à une autre date peut être proposé mais en cas de refus, aucun dommage et intérêt ne peut être réclamé à LG Prod.

Si le contexte économique est défavorable (non rentabilité), LG Prod s'engage à proposer une date de report ou s'engage à rembourser les sommes déjà versées. Aucun dommage et intérêt ne peut être réclamé à LG Prod.

Article 6. Responsabilité du prestataire – Garantie

LG Prod garantit, conformément aux dispositions légales, le client, contre tout défaut de conformité des prestations et tout vice caché, provenant de la réalisation des prestations fournies et les rendant impropres à l'usage auxquelles elles étaient destinées, à l'exclusion de toute négligence ou faute du client lors de la fourniture desdites prestations.

Article 7. Litige

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Saint Brieuc.

Article 8. Acceptation du client

Les présentes conditions générales de vente sont expressément agréées et acceptées par le client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à LG Prod, même si il en a eu connaissance.

Fait à Saint Caradec

Le 15/03/2022